

COMPAGNIE FRANCAISE DU CELLULOÏD.....	1
La Compagnie Franco-Américaine de Caoutchouc durci	1
Fondation de la Compagnie Française du Celluloïd	1
Les débuts de la Compagnie Française du Celluloïd	4
La Compagnie Générale de Chromolithie	6
Le déclin de la Compagnie Française du Celluloïd	7
Sources	7

COMPAGNIE FRANCAISE DU CELLULOÏD

Parmi les applications du celluloïd étudiées par les frères Hyatt, la fabrication des dentiers a constitué, à l'origine, l'une des plus importantes. Ils étaient fabriqués à cette époque en caoutchouc durci, un produit cher compte tenu de la rareté de la matière première. Avec l'aide intéressée des dentistes, le celluloïd s'est assez rapidement imposé et a justifié la création en 1870 par les frères Hyatt de leur première société, l'Albany Dental Plate Company, qui d'ailleurs deux ans plus tard, en 1872, devient The Celluloïd Manufacturing Company.

Cette réussite technique et commerciale et les espoirs d'autres champs de développement importants confèrent suffisamment de crédit aux frères Hyatt pour " intéresser quelques capitalistes de New-York", à savoir principalement Marshall Lefferts, Joseph Larocque, Tracey R. Edson. Ils apportent les moyens de financement d'une nouvelle usine à Newark (N.J), installée durant l'hiver 1872-1873.

La Compagnie Franco-Américaine de Caoutchouc durci

On comprend que, disposant d'un produit reconnu aux Etats-Unis et de moyens plus larges, les frères Hyatt et leurs financiers aient envisagé de le développer en Europe, plus exactement en France et en Angleterre. La première étape est la signature, le 9 janvier 1874, d'un accord avec la Compagnie Franco-Américaine de Caoutchouc durci, qui dispose de l'exclusivité de la vente des produits portant la marque de fabrique Celluloïd, importés au début. La seconde étape est la fondation d'une société de production à capitaux franco-américains.

La Compagnie Franco-Américaine de Caoutchouc durci a été fondée le 30 mai 1873. C'est donc une société récente dont l'objet, comme sa raison sociale l'indique, est "*la fabrication et la vente de caoutchouc durci*". La composition de son conseil d'administration dément d'ailleurs la raison sociale, car, à la fondation, sur neuf membres, deux apparemment sont français – les frères Martiny –, trois sont domiciliés à Mannheim, l'origine des autres n'est pas précisée, mais pourrait être germanique. C'est donc à cette Compagnie qu'est confiée contractuellement la vente du celluloïd importé. Les débouchés du celluloïd pouvant être voisins de ceux du caoutchouc durci, le choix est cohérent. On ignore le début des premières livraisons.

Fondation de la Compagnie Française du Celluloïd

La seconde étape prend corps fin 1875. Les discussions ne semblent pas avoir été influencées, même s'il en est fait mention, par l'incendie de septembre 1875 qui ravage l'usine de Newark. Une "Société anonyme pour la fabrication et l'exploitation en France du Celluloïd" est constituée en vue de réunir le capital social, du moins la partie en numéraire qui doit compléter les apports de la partie américaine. Un long argumentaire signé par l'ingénieur promoteur de la Compagnie Castet-Ennebert, daté du 22 novembre 1875 et destiné aux actionnaires potentiels décrit tout l'intérêt du Celluloïd.

"La fabrication du Celluloïd, nouvelle matière découverte il y a trois ans par MM. Isaiah Smith Hyatt et John Wesley Hyatt, à Newark (N.J) (Etats-Unis), est appelée à devenir une industrie des plus

importantes, grâce aux propriétés particulières de ce produit et aux nombreuses applications qui peuvent en être faites.

Cette nouvelle matière s'obtient en traitant la cellulose (tissu cellulaire intérieur des plantes) par des procédés chimiques divers et des moyens mécaniques spéciaux.

Le nouveau produit désigné sous le qualificatif de Celluloïd (terme nouveau, dont la propriété exclusive est revendiquée dans le brevet comme marque de fabrique) est une substance dure, solide, élastique, ayant une consistance variant de la corne à l'ivoire, une élasticité et une flexibilité égale à celles des fanons de baleine ; son poids spécifique est d'environ 1,4.

Le Celluloïd est tout à fait transparent ; et, sans mélange de matières colorantes, il ressemble à l'ambre clair. On peut l'obtenir blanc ou noir ou lui donner n'importe quelles nuances, même les plus variées, les plus riches et les plus délicates. Une baguette mince peut s'enrouler autour du doigt sans se rompre et reprendre sur-le-champ sa forme première. Son élasticité est une de ses propriétés dominantes, et, sous ce rapport, il surpasse de beaucoup l'ivoire.

Le Celluloïd est très précieux pour la fabrication des produits si divers qui exigent la flexibilité et l'élasticité jointes à la beauté : une bille de 0,06 centimètres de diamètre peut résister à plusieurs coups frappés avec un marteau de forgeron.

Comme le caoutchouc durci, il est mauvais conducteur de l'électricité ; sous ce rapport, ses propriétés isolantes sont très précieuses. Sa flexibilité en fait une matière sans égale pour la fabrication des peignes. Les dents se brisent difficilement, et le peigne ne se charge pas d'électricité par l'usage. On peut en faire d'élégantes plaques de brosses ; il peut être converti en tubes de tous diamètres et de toutes épaisseurs. Il ne souffre en aucune façon par son exposition à l'air et à l'humidité, de sorte que les articles fabriqués avec du Celluloïd poli ne perdent jamais leur brillant et leur beauté comme ceux similaires fabriqués avec d'autres matières.

Une des plus remarquables propriétés du Celluloïd est incontestablement sa conversion à l'état plastique par l'application d'un fort degré de chaleur. À la température d'environ 140°centigrades (275° Fahrenheit), il peut être moulé avec facilité pour la production artistique et une foule d'objets, ou pour la décoration et une foule d'usages. Déjà, il est très demandé pour la fabrication des plaques dentaires qui sont faites de façon à imiter la couleur naturelle du palais et des gencives. Il est plus solide que le caoutchouc, et, comme il ne demande pas à être vulcanisé, il peut être manipulé avec beaucoup de facilité.

L'usage du caoutchouc provoque parfois une salivation anormale. Le Celluloïd ne présente pas cet inconvénient. Le Dental Cosmos, journal spécialiste le plus autorisé en Amérique, et plusieurs praticiens attestent en faveur de son emploi. Le Celluloïd, pour l'usage des plaques dentaires, est livré au public depuis plus de quatre ans, et la demande en est devenue pour ainsi dire générale ; il est incontestablement destiné à amener toute une révolution dans les propriétés mécaniques de l'art dentaire.

La Compagnie fabrique le Celluloïd brut. Dans cet état, il est livré, comme matière première, aux fabricants qui le transforment soit en articles de luxe, soit pour des objets ordinaires.

Ainsi, à New York, il s'est créé :

. La Compagnie de Nouveautés en Celluloïd ("Celluloïd Novelty Company") pour la fabrication des ronds de serviette, colliers de dames, bracelets, croix, fermoirs et autres articles de fantaisie.

. Une autre fabrique, importante également, est la Compagnie des Garnitures pour Harnais en Celluloïd.

. Messieurs Penfield et Cie, de Philadelphie, fabriquent des bandages herniaires et des ceintures élastiques doublées de Celluloïd.

. La "Compagnie Thayer, pour la Fabrication de la Bijouterie", de New York, fait des articles de toute beauté en Celluloïd qui imitent parfaitement l'ambre, le corail, le jais et autres substances d'un grand prix.

Le Celluloïd est sans doute applicable à bien d'autres usages que ceux qui en ont été faits jusqu'à présent ; mais, il a été suffisamment expérimenté pour démontrer son utilité et sa grande importance dans les arts industriels. Il est admirablement propre aussi à remplacer le caoutchouc dans un grand nombre de circonstances, mais sa valeur est bien plus particulièrement appréciable

comme succédané de l'ivoire, du corail, de l'ambre, du jais et de toutes substances analogues pour la reproduction desquelles le caoutchouc ne peut être d'aucun usage. Déjà l'approvisionnement de l'ivoire et des autres articles mentionnés diminue d'année en année, et il deviendra presque nul ; l'entrée donc du Celluloïd comme nouvel élément industriel est d'une importance considérable et tout à fait opportune.

Il est aujourd'hui 40 % meilleur marché que l'ivoire, et il est beaucoup plus solide. A l'état naturel, il est blanc comme l'ivoire, mais il peut être coloré selon tous les besoins et les goûts. Il est susceptible d'un plus grand fini que l'ivoire. Il ne s'oxyde pas par son contact avec les métaux ; de là sa grande supériorité encore sur le caoutchouc.

La Compagnie Française produira le Celluloïd à l'état brut propre à être converti en tous les articles variés auxquels il est destiné"...

L'aperçu des prévisions financières – l'aspect qui intéresse le plus les futurs actionnaires – est des plus séduisant encore :

"En prenant pour base des résultats une production journalière normale de 300 kilogrammes de Celluloïd brut, et d'après les prix de vente en Amérique, on peut espérer plus de cent pour cent de revenu du capital engagé, défalcation faite de tous frais généraux.

On se contenterait certes à moins.

Cependant, eu égard au grand nombre d'applications que saura trouver l'Industrie Parisienne, elle qui n'a point de rivale pour l'idée, la nouveauté, le fini et le goût, il n'y a point d'optimisme à compter sur les mêmes résultats qu'en Amérique, alors surtout que, par la nature des choses, ils iront s'améliorant. Et l'on peut dire sans présomption que le Celluloïd est la matière première qui convient à l'Article de Paris.

C'est donc un grand service rendu à l'Industrie Parisienne que l'introduction de cette matière première.

Aussi avons-nous la conviction que la fabrication du Celluloïd deviendra une industrie des plus prospères et des plus utiles".

Au-delà des grandes envolées lyriques et des appâts financiers, on trouve là, peut-être, les raisons qui ont contribué à choisir la France plutôt que l'Allemagne par exemple pour implanter une fabrication de cette nouvelle matière plastique.

La société est définitivement constituée le 30 décembre 1875. Elle prend le nom de Compagnie Française du Celluloïd. Les discussions ont été menées du côté américain par Amasa Mason, *"régissant en son nom personnel et comme délégué de la Société d'exploitation américaine du Celluloïd, ayant son siège à New York, membre du conseil de cette Compagnie qui est cessionnaire de tous les brevets (déposés) en Europe relatifs à cette invention par I.S.Hyatt et J.H.Hyatt"* La partie américaine apporte *"tous les brevets d'invention pour la fabrication du Celluloïd ou de perfectionnement se rapportant à la même industrie pris ou à prendre en France au nom des inventeurs ou au nom de la Compagnie américaine, notamment ceux déjà obtenus en date du 5 octobre 1872 et portant les numéros 96.274 et 96.768, ainsi que les moyens pratiques de fabrication."*¹

Les Américains sont représentés au premier conseil par Amaso Mason, Ignacio Ricard et le colonel James Mac-Kaye. Le capital social est de 5.000 actions de 500 francs chacune. 3.600 actions sont données au groupe américain en représentation de ses apports ; le reste, 1.400, est souscrit par 23 personnes. Le siège de la Société est situé à Paris, 28 rue Saint Lazare.

Pour la fabrication, on s'intéresse à une usine située dans la banlieue nord, à Stains, appartenant à un certain M.Hayem. Avec ce dernier, on visite les lieux en corps constitué, en l'occurrence les Américains (Mason et Mac Kaye) et les Français (Fournier, Henryot, Castets-Hennebert), tous membres du premier conseil. Un compte-rendu est rédigé par Castets-Hennebert. On note la présence d'eau artésienne. *"Avec cette surabondance d'eau en pression dans toute la propriété, nous défions presque l'incendie et parons aux accidents presque inséparables à la manutention de substances*

¹ Le brevet français 96.274 concerne la fabrication de dentiers artificiels, le 96.768 la fabrication du Celluloïd.

combustibles. L'écoulement des eaux, cause de dépenses et de soucis pour une usine, se fait presque à notre insu. L'eau limpide que déverse le puits artésien dans le Rouillon, améliore la nature de ces eaux. Enfin Messieurs, une entreprise qui emploie les produits chimiques ne saurait être mieux située. Nous touchons Saint-Denis, la ville par excellence des produits chimiques, et nous avoisinons Saint-Gobain et Malétra, les deux plus grands producteurs d'acide. La Seine au port de Saint-Denis, et le chemin de fer à la gare de Pierrefitte nous amènent la houille à trois kilomètres de distance et le camionnage facile. L'usine est à 40 minutes du centre de Paris avec un bon cheval. Et si l'on prend l'un des deux tramways qui partent soit de la Porte de la Chapelle, soit de la Place Clichy, on arrive pour 35 à 40 centimes, à savoir 30 centimes de Paris à Saint-Denis, 5 à 10 centimes de Saint-Denis à Stains, sans parler des moyens de communication par chemin de fer".

L'affaire est réglée le 21 décembre 1875.

Tous ces documents qui présentent les choses sous leur aspect le plus favorable témoignent de la volonté d'aboutir. A cet égard, la lecture du rapport des commissaires (membres du conseil) pour la vérification des apports en constitue une parfaite illustration :

"Nous voudrions pouvoir dire : nous avons vu, nous avons vérifié les prix de revient et les procédés de fabrication ; nous avons constaté les bénéfices réalisés par l'usine américaine ; mais évidemment vous n'avez pas ainsi compris notre mandat, et faute de preuves directes, nous avons eu recours aux renseignements qui nous ont été communiqués par le promoteur de l'affaire et par M. Amasa Mason lui-même.

La preuve la plus éloquente consiste dans la vue et le toucher des échantillons de Celluloïd. Dès aujourd'hui nous n'hésitons pas à déclarer que le Celluloïd est un admirable produit dont l'apparition doit faire époque, et qui prendra place au premier rang des matières industrielles, et si variées que soient déjà les applications du Celluloïd, l'industrie parisienne lui trouvera de nouveaux emplois et perfectionnera encore les procédés de fabrication que doit lui livrer la Compagnie Américaine".

Même le récent incendie est balayé d'un trait de plume. Au contraire, l'usine a été reconstruite immédiatement, "*preuve de la prospérité*" de la Compagnie Américaine.

Les débuts de la Compagnie Française du Celluloïd

La société est donc fondée. Elle a un siège, un conseil d'administration, des bâtiments, un procédé. Reste l'équipement et la mise en route.

Il est prévu contractuellement, d'après les statuts, que la société américaine apporte "*les moyens pratiques de fabrication. Cela veut dire qu'aussitôt les machines spéciales arrivées d'Amérique, l'inventeur, M. Hyatt, doit venir les monter et donner la démonstration expérimentale et pratique des procédés de fabrication*". Isaiah Smith Hyatt viendra en France pour assister la fabrication en 1878, après le démarrage qui se situe aux environs du 1^{er} septembre 1877.

La première assemblée générale du 1^{er} mai 1879 est l'occasion de faire le point de la situation. Le président de l'assemblée est Richemond. Parmi les actionnaires présents, on note la présence du représentant de la London Celluloïd Company et des "capitalistes" Lefferts, président de la compagnie américaine, et Tracey R. Edson qui représentent Hyatt.²

Le conseil se plaint de la situation. Il y a, semble-t-il, des problèmes avec la société américaine. On a dû payer encore pour étendre à l'Europe la concession accordée pour la France. Il a fallu, quand même, rémunérer le capital pour respecter les statuts. Bref, "*avant d'avoir produit le premier kilogramme de Celluloïd, il avait donc été dépensé 98.000 francs de plus que le capital souscrit et cependant notre société n'était dotée que d'une usine pouvant produire à peine 80 kilogramme par jour et cela dans des conditions assez précaires*".

² On parle aussi d'un certain M. Osterhaus, président de la Compagnie Franco-Américaine

La période commençant à partir du 1er septembre 1877 "*s'est écoulée presque totalement en tâtonnements dans la fabrication. Du 1^{er} septembre au 31 décembre 1877, il n'a été produit que 2.881,375 kilogrammes (sic) de Celluloïd pour la somme de 50.900,40 francs. La qualité inférieure de cette marchandise a donné lieu à des rebuts considérables (...) Il s'en faut que nous ayons atteint la régularité nécessaire, malgré l'énormité des dépenses déjà faites. Votre nouveau conseil d'administration s'est trouvé en présence d'un matériel insuffisant pour produire même 200 kilogrammes par jour. On doit arriver à une production régulière de 400 kilogrammes par jour soit la production qui nous est indispensable pour entreprendre des applications fructueuses de notre produit. Nous avons reconnu la nécessité de dépenser encore dans l'année 1879 des sommes importantes en matériel et bâtiment.*"

Pour ce qui concerne le démarrage de la fabrication proprement dit, le conseil ne fait pas mention dans ses commentaires de l'intervention de I.S.Hyatt.

Les problèmes techniques se résolvent. S'arrangent aussi les problèmes de ventes qui asphyxiaient la nouvelle société. La Compagnie Franco-Américaine du Caoutchouc Durci avait sinon l'exclusivité de la vente du Celluloïd produit, du moins un quota prioritaire ; elle prélevait des marges sans doute importantes car ce contrat "*entravait absolument le développement de (la Compagnie)*". Il est enfin résilié le 15 novembre 1879. En 1880, on voit l'avenir avec la sérénité que confère l'optimisme. "*L'importance de nos ventes s'est considérablement accrue. De nouvelles applications de notre matière ont surgi et des contrats nouveaux nous laissent l'espérance de pouvoir enfin, vers la fin de l'année, pousser notre production jusqu'à 400 kilogrammes par jour. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que les prix que nous paye aujourd'hui notre clientèle ressemble de fort loin à ceux que nous obtenions difficilement de la Compagnie Franco-Américaine.*"

Cette même année, on annonce la démission de deux administrateurs : Richemont et I. S. Hyatt.

Pour cette période de démarrage, on mentionne souvent les noms des frères Schmerber qui auraient joué un rôle important comme ingénieurs. Clément et Rivière écrivent que, "*en 1875, le Celluloïd fut introduit en France par les frères Schmerber qui travaillaient sous la direction de Hyatt*". Dans les documents originaux que nous avons consultés, nous n'avons pas trouvé les éléments permettant de préciser leur éventuelle fonction dans l'établissement.

Au départ, l'équipement est "*très primitif*". Le procédé initial est évidemment en pots. On sait qu'il évolue, en particulier avec l'aide du constructeur de machines Morane, sans pour autant en connaître précisément les améliorations. En particulier, rien n'apparaît dans les quelques brevets déposés qui sont principalement orientés vers l'application. Cependant, la Compagnie a étudié et exploité un procédé de nitrification original du type connu sous le nom de "*mechanical dipping tank*", qui sera repris et breveté par La Société Française des Matières Plastiques³.

Certes, les brevets déposés ne sont pas nombreux et, dans la période 1877-1903, concernent essentiellement les applications. Mais les derniers font exception : le brevet 328.658 concerne le mélange avec la caséine humide, les brevets 427.804 (1910) et 440.955 (1911) sont relatifs à l'acétate de cellulose.

Le brevet sur la caséine est une concession à la mode de l'époque et n'a probablement pas eu plus de suite industrielle que les autres brevets contemporains. Les deux autres sont les premiers, en France, sur les compositions d'acétate de cellulose pour applications plastiques. C'est l'époque où l'on parle de Cellon. Formellement, nous ignorons si la Compagnie a fabriqué de l'acétate. Mais il est intéressant de corréler l'existence de ces brevets à la procédure en contrefaçon engagée par la Société Bayer, car si l'on en croit le compte rendu du conseil de la Société Générale pour la Fabrication des Matières Plastiques en date du mois de décembre 1911, c'est la Compagnie Française du Celluloïd (et,

³ Voir chapitre fabrication

sait-on par ailleurs, la société Kodak pour les films) qui est mise en cause personnellement. "*Les représentants des sociétés françaises de celluloïd faisant partie du syndicat, à l'exception de la Société Industrielle du Celluloïd, avaient décidé avec l'approbation de leurs Conseils respectifs de soutenir la Compagnie Française du Celluloïd poursuivie en contrefaçon par la Société allemande Bayer et Cie en intentant en France une action en nullité des brevets Bayer sur la fabrication de l'acétate de cellulose et ses applications dans les objets produits en acétate de cellulose qui a été contrefaite par la société française. Le groupement de tous les industriels français, à l'exception de celui qui possède un accord avec Bayer, donnera une grande force à la cause qu'il soutient devant le tribunal. Il y a lieu de craindre, en effet, qu'en cas de gain du procès, la société Bayer s'assure du monopole en France de la fabrication et des applications de l'acétate de cellulose.*"

Dans ces conditions, on peut légitimement penser – ce qui n'apparaît nulle part ailleurs – que la Compagnie Française avait déjà commercialisé vers 1911 des objets en acétate de cellulose. Les événements ultérieurs ont probablement empêché la poursuite des travaux, mais pas le procès. D'ailleurs, Clément et Rivière – qui ont commencé leur carrière professionnelle à la Compagnie Française du Celluloïd où ils sont restés jusqu'aux environs de 1909-1910 – ont publié, ces deux années-là, deux articles sur l'acétate de cellulose, dont ils se sont fait le chantre, dans la revue *Caoutchouc et Gutta Percha*. Donc, avant 1909, à la Compagnie Française du Celluloïd, on s'intéressait de près à l'acétate.

La Compagnie Française du Celluloïd participe au démarrage de l'usine Magnus de celluloïd, à Berlin. Cette usine est la deuxième en Europe après celle de Stains : elle utilise le même procédé que celui de Stains (sauf pour le séchage, à l'alcool, de la nitrocellulose) et certains équipements français proviennent de chez Moraine. Détruite par un incendie, elle n'est pas reconstruite.

En 1880, la Compagnie est déjà confrontée à une certaine concurrence, qui ne semble toutefois ni inquiétante ni importante. Seule la Xylonite s'est "*assez sérieusement*" établie sur la place. "*Mais la supériorité de nos produits nous rend la lutte facile.*"

La Compagnie Générale de Chromolithie

La Compagnie Française de Celluloïd ne fabrique que le Celluloïd sous forme de demi-produits. Mais, à la même époque, elle crée une société destinée à son emploi : la Compagnie Générale de Chromolithie. Cette société a été fondée en juin 1881 par Ernest Boissaye, Directeur de la Compagnie Française du Celluloïd. Le terme de "Chromolithie" ne nous apprend pas grand-chose sur les objectifs poursuivis. L'objet officiel : "*la fabrication et la vente d'articles de tous genres de Chromolithie, fabriqués par des procédés spéciaux que M.Boissaye s'est engagé à mettre à la disposition de la Société*", ne nous renseigne pas beaucoup plus. Ces "*procédés spéciaux*" ne sont dévoilés nulle part.

Le fonds social est de 600.000 francs soit 1200 actions de 500 francs dont 500 sont données à M. Boissaye pour ses apports, le reste étant souscrit en numéraire. Les premiers administrateurs sont E. Boissaye, négociant, I.S. Hyatt, ingénieur, Ragon, chimiste, Leroy, négociant.

La Compagnie Générale de Chromolithie se développe, à l'origine dans l'ombre de la Compagnie Française du Celluloïd. Son siège est dans les mêmes locaux, 11 rue Bailly, à Paris; ses ateliers sont dans l'enceinte de l'usine de Stains. On sait qu'en 1912, le directeur technique de l'usine de Stains est aussi directeur des fabrications de la Chromolithie. Le celluloïd qu'elle consomme provient uniquement de la société mère.

Pratiquement La Chromolithie utilise le celluloïd principalement pour deux fabrications : le linge américain et, plus tard, les fleurs artificielles, qui semblent devenir la base de son métier. Les chiffres annuels de production ne sont pas connus, mais on sait cependant qu'en 1912 elle transformait 500 kg de celluloïd par jour.

Le déclin de la Compagnie Française du Celluloïd

La situation de la société se dégrade. En 1905, dans la presse, sa réussite fait partie du passé. Malheureusement, on ne dispose pas des éléments permettant de suivre son évolution, en particulier sa production, ses investissements, sa politique en général, pour tenter d'expliquer la dégradation de la situation d'une société dont la même direction est restée en place tout au long de son existence (Boissaye). En 1912, la capacité de production journalière est estimée à 1.500 à 1.800 kg. mais on ne produit presque plus depuis quelques mois. *"Une partie du bâtiment et du matériel est ancienne, l'autre partie, actuellement arrêtée, a près de quatre ans. Les procédés de fabrication semblent dénoter une sérieuse connaissance de cette industrie. La fabrication actuelle est réduite nous a-t-on dit à 800 kg/jour dont 500 sont livrés à la société filiale dénommée Société de Chromolithie"*. Ce sont là les commentaires des gens de la Société Générale pour la Fabrication des Matières Plastiques lorsqu'ils visitent l'usine en décembre 1912. Déjà en mai de la même année, la Société Générale et l'Oyonnaxienne avaient été amenées à s'entendre pour écouler sans perturber le marché un stock de 40 tonnes provenant de la Compagnie.

Il est vrai que la situation générale de l'industrie du celluloïd se dégrade. Selon le *Bulletin syndical des fabricants de Peignes*, en 1911, *"on parle de concentration dans le celluloïd. Actuellement les fabriques de celluloïd joignent difficilement les deux bouts. Plusieurs sociétés n'ont pas donné de dividende depuis plusieurs années"*. Début 1913, la Compagnie est vendue à la Société Générale pour la Fabrication des Matières Plastiques. Pourquoi ? Le *Journal des banquiers* n'a pas de mots assez durs pour critiquer cette affaire. *"Le Celluloïd [i.e. La Compagnie Française de Celluloïd] a mangé de l'argent tant qu'il a voulu, à cause des erreurs de sa direction et parce que la lutte était vraiment trop dure pour lui. Dans le monde spécial du celluloïd, on attribue les déboires de la Française au manque de compétence de sa direction ; celle-ci n'a jamais su se tenir au courant des progrès réalisés dans ce genre d'industrie ; sa montre retarde de vingt ans, ce qui est beaucoup dans une industrie chimique où les progrès sont incessants dans ce genre d'industrie"*. *"La Française [i.e. La Compagnie Française de Celluloïd] est moribonde ; il faudrait que le Conseil (de la Société Générale pour la fabrication) des Matières Plastiques fût complètement fou pour s'attacher cet agonisant dont personne n'a voulu. Une grosse société allemande de Leipzig a repoussé cette française qui s'offrait telle une péripatéticienne de boulevard, en lui répondant qu'elle était mal construite et que son matériel ne valait rien"*

La Compagnie Française du Celluloïd disparaît. La Compagnie Générale de Chromolithie, elle, lui survivra, en accord avec la Société Générale, pour la Fabrication de Matières Plastiques.

Sources

Archives du Monde du Travail de Roubaix P 59;
Archives Départementales de la Seine;
Clément, Rivière, Matières Plastiques, Soies Artificielles J.B.Baillères 1924;
Böckman, Moniteur Scientifique 241 1881;
Aimond, Revue. De Chimie Industrielle 213 1905;
Perkin Medal Award, Ind.Eng.Chem. 155 1914;
Chevassus, Revue des Mat.Plast; 538 1928;
Comptes-rendus des réunions du Conseil de la Société Générale des Matières Plastiques.